PACTE Prévention Déchets

Grand Poitiers Communauté d'Agglomération

Mairie
86000 Poitiers
Voir le site internet
Auteur : Thomas Royer
thomas.royer@grandpoitiers.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le territoire de Grand Poitiers regroupe 35% de la population du département ainsi qu'une part importante de son activité économique. En Février 2011, Grand Poitiers a engagé une étude d'opportunité afin de définir les actions à développer à destination des acteurs économiques : une enquête a permis d'identifier les pratiques et les pistes d'actions.

Un chargé de projet *Prévention des déchets des entreprises* a intégré l'équipe du PPRD en novembre 2011. Plusieurs projets sont développés à destination des acteurs économiques, dont le **PACTE Prévention Déchets.** Lancé en juin 2012, il s'adresse aux PME identifiées comme gros producteurs de déchets sur le territoire: plus de 20 salariés et/ou soumises à la Redevance Spéciale (> 3 m3 par semaine).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectif de la démarche:

- permettre aux entreprises d'identifier leurs marges de progression (prédiagnostic déchets),

- engager chaque structure sur des actions prioritaires, dont à minima une action de prévention avec un objectif -7% sur au moins un gisement (formalisé par un contrat d'engagement PME-Collectivité-Partenaires).

- accompagner l'entreprise durant un an, lui donner les outils et ressources permettant d'atteindre dès la première année des résultats en matière de réduction de sa production de déchets.

- permettre aux entreprises une montée en compétence sur la thématique déchets et un, autonomie d'action au terme de l'accompagnement,

- créer une dynamique collective entre les entreprises impliquées,

- impliquer plus fortement les potentiels relais institutionnels,

- sur la base de cette première année, développer l'intérêt des acteurs économiques locaux sur la problématique prévention.

Résultats quantitatifs

Résultats à N+6 mois:

- 8 contrats d'engagements ont été signés.

- 45 actions engagées, dont 70% portent sur des objectifs de prévention (21% qualitative; 79% quantitative) et 30% sur des actions de gestion

- 700 salariés sont concernés

Les résultats finaux en matière de flux détournés ne sont pas encore tous calculés. Des résultats partiels seront connus mi-mars 2013. Les résultats finaux seront connus fin juin 2013. Nous pouvons déjà citer ces quelques résultats obtenus dans certaines entreprises:

> suppression de 100 kg de DD /an grâce à l'utilisation de chiffons réutilisables; 200 kg/an dans une autre entreprise

> évitement de 1.5T de déchets d'emballages grâce à un travail avec les fournisseurs

> 19 T de DIB détournés grâce à la mise en place d'un système de revente des fins de stocks

> environ 12 T de DID réutilisés / an (peintures)

> 5000 T de gravats réutilisés (non extraits)

> Mise en place de fontaines à eau; suppression de 3800 bouteilles plastiques (92 kg)

> reprise de bidons de chlore par le fournisseur (60kg de DID / an)

> 20T de bio-déchets compostés.

> Réduction de 60% des consommations papiers

> Augmentation du taux de valorisation: passage de 3 à 7 flux.

> Baisse des coûts annuels de traitement des déchets de 15% à 30%

Tonnage détourné connu à N+6mois : environ 53T (hors gravats) dont 23% de DID, soit une moyenne de 6.5T/entreprises.

Résultats qualitatifs

- Tous les secteurs d'activités sont représentés: Industrie; tertiaire; bâtiment & BTP.

- Engagement fort de la CCIV sur la problématique prévention: devient porteuse du programme 2013-2014.

- Thématique sera portée devant l'ensemble des clubs d'entreprises du territoire en 2013.

- Les plans d'actions des PME suivent les objectifs initiaux, ils vont parfois au-delà. Aucune perte en ligne.

- Une centaine d'entreprises non impliquées sollicitée sur la réduction des déchets (fournisseurs).

MISE EN OEUVRE

Planning

Février 2011 : lancement d'une étude d'opportunité sur les mesures à engager en direction des acteurs économiques.

Novembre 2012 : recrutement d'un chargé de mission dédié.

Janvier 2012 : finalisation du partenariat CCI-CG86-Pôle des Eco-Industries-EI2S.

Février 2012 : appel à candidatures (courriers, rencontres, relances téléphoniques....).

Avril 2012 : 8 PME engagées; réalisation des 8 prédiagnostics déchets et de leurs rapports.

Juin 2012 : 8 Contrats d'engagements signés, pour un total de 45 actions assorties d'objectifs. Lancement officiel de la démarche.

De Juin 2012 à Juin 2013 : 8 demi journées d'accompagnement (6 en collectif; 2 en individuel).

Juin 2013 : Bilan et conférence de presse finale.

Septembre 2013 : Lancement officiel de la seconde édition.

Moyens humains

- CA Grand Poitiers : 0.6 ETP la première année (création d'une dynamique locale, implication de partenaires, recrutement d'un premier groupe d'entreprises, travail sur le fond et la forme du dispositif...) Estimé à 0.2 ETP pour l'année 2 grâce au transfert du portage vers la CCI & expérience acquise en année 1.

- CCI : 0.2 ETP (Réalisation des Prédiagnostics)

- Partenaires techniques: 0.2 ETP X 2

- CG : quelques réunions de coordination.

Moyens financiers

Coût unitaire de l'accompagnement réduit de 70% grâce au partenariat financier avec le CG 86.

500 € HT restent à la charge de l'entreprise.

Moyens techniques

Salles de réunion

Outil de prédiagnostic

Partenaires mobilisés

- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne : partenariat technique / création de l'identité visuelle de programme

- Conseil Général de la Vienne : partenariat financier

- Pôle des Eco-Industries Poitou-Charentes : accompagnement opérationnel

- EM EI2S : accompagnement opérationnel.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le modèle de partenariat est reproductible sur n'importe quel territoire.

En année 2, la CCI devient pilote de la démarche. Sur le plan financier, elle conventionne avec un CG dans le cadre du PPGDND et s'associe localement avec un EPCI ou syndicat sur le plan technique. Cela permet d'élargir la notoriété de l'approche prévention sur le territoire. Le partenariat avec l'EPCI est indispensable: engagement des entreprises vis-à-vis de ce dernier.

Chaque partenaire y trouve son intérêt:

- CCI: conseiller les entreprises et aider à la décision

- EPCI: engager les entreprises sur une approche prévention / détourner des gisements

- CG : accompagner les entreprises à l'éco-conception.

Difficultés rencontrées

NC

Recommandations éventuelles

Associer plus fortement les clubs d'entreprises: faire en sorte que le projet soit présenté à leurs adhérents par le club lui même.

Nécessite en amont d'avoir convaincu la structure qui les fédère, ici la CCI 86.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ENTREPRISE

Dernière actualisation

Novembre 2016

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT

cecile.forgeot@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine